

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE  
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE  
11 JANVIER 2016**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 11 janvier 2016 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Mireille Paquin et Nathalie Jacob et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

Monsieur Guy Veillette, maire, motive l'absence de madame Linda MacCulloch qui est absente pour des raisons de travail saisonnier.

2016-01-01

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé ;

**QUE** cet ordre du jour soit annexé à la page 14 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-02

**Dispense de la lecture des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 2 décembre 2015, de la séance ordinaire du 7 et des deux séances extraordinaires du 17 décembre 2015;**

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le directeur général est dispensé de la lecture des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 2 décembre 2015, de la séance ordinaire du 7 et des deux séances extraordinaires du 17 décembre 2015, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 22 décembre 2015 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

**(ADOPTION)**

2016-01-03

**Adoption de la lecture des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 2 décembre 2015, de la séance ordinaire du 7 et des deux séances extraordinaires du 17 décembre 2015**

Il est proposé monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 2 décembre 2015, de la séance ordinaire du 7 et des deux séances extraordinaires du 17 décembre 2015 soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité.

**CORRESPONDANCE**

- De monsieur Roger Kemp, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie nous invitant à organiser une cérémonie symbolique de Salut au drapeau le 21 janvier 2016 à l'occasion du 68<sup>e</sup> anniversaire de notre drapeau national.
- De madame Céline Delzongle, agente de développement des Fleurons du Québec, qui nous a fait parvenir notre attestation et nous félicite pour le travail accompli.
- De monsieur Lucien Gélinas, directeur général du Bulletin Des Chenaux, nous demandant d'adhérer à une entente de un an pour un montant de 500\$, auquel s'ajoute 0,10\$ par habitant pour la parution de nos avis publics, promotion d'événements ou activités, participation aux cahiers spéciaux, etc.
- De madame Hannatou Hassane Ousmane, nous sollicitant pour un montant de 200\$, pour un projet de développement international. Madame Hannatou Hassane Ousmane effectuera un mandat de coopération volontaire en tant que conseillère de développement de la programmation au Burkina Faso du 3 janvier au 30 juin 2016.
- La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), accuse réception de notre résolution concernant les projets en régie interne dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2015-2016.
- Madame Virginie André, responsable de la correspondance au Cabinet du ministre des Transports, accuse réception de notre résolution concernant les projets en régie interne dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2015-2016.
- De monsieur François Gauthier, président du Forum Francophone International-Québec (FFI-Québec), nous invitant à adhérer par résolution à leur campagne « Unis de langue et de cœur ». Par cette campagne au Québec, nous nous joignons à une campagne internationale réunissant des villes de la Francophonie dans le dessein de valoriser et de défendre notre langue commune.
- De monsieur François Proulx, président d'honneur de l'Association de paralysie cérébrale régions Mauricie et Centre-du-Québec, nous sollicitant pour un don monétaire à la campagne de financement 2016.

**(INFORMATION)**

## **INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS**

### **Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles (subvention à notre municipalité pour l'année 2015)**

Le MDDELCC nous informe de la part de la subvention liée à la population est 2,10\$ par habitant par année, la part de la subvention liée à la performance résidentielle est de 2,36\$ par habitant par année et la part de la subvention liée à la performance territoriale est de 2,50\$ par habitant par année pour une subvention totale de 6,96\$ par habitant par année, ce qui équivaut à 12 713,27\$.

### **Annulation d'un avis de motion concernant l'adoption d'un règlement d'emprunt pour financer les travaux de remplacement et l'achat des lumières de rue à DEL**

Selon les prévisions budgétaires adoptées à la séance du 17 décembre dernier, le coût des travaux de remplacement et d'achats des lumières à DEL sera approprié à même le budget d'opération de la municipalité.

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS**

Depuis la séance régulière du 7 décembre dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

## **PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS**

- Madame Jocelyne Saucier, demande au conseil pourquoi il y a deux factures de souper de Noël pour la municipalité. Monsieur Veillette, lui explique que la facture de l'Inter Marché était pour s'approvisionner en boisson et la facture de Pizzeria 67 était pour le souper à la fondu.

2016-01-04

### **Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de janvier 2016 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2016-01-05

### **Appropriation d'un montant n'excédant pas 22 020\$ à même le budget d'opération de la section générale, aqueduc et assainissement**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse doit procéder à un refinancement d'un règlement d'emprunt au montant de 1 101 000\$, le 28 mars prochain;  
(ATTENDU)

**ATTENDU** que lors de refinancement de règlement étant supérieur à 1 000 000\$ il y a des frais d'émission à déboursier ne pouvant excéder 2%;

**ATTENDU** que lors de refinancement nous ne pouvons inclure les frais d'émission à même notre règlement;

**ATTENDU** que ce montant n'a pas été inclus lors de l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2016, le 17 décembre dernier;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le Conseil statue que le montant de frais d'émission qui serviront au refinancement des règlements numéro 2005-05-387 et 2010-04-459 seront défrayé à même le budget d'opération de la section général, aqueduc et assainissement.

Adoptée à l'unanimité.

2016-01-06

**Homologation des services requis et des dépenses pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du Programme d'Infrastructure Québec-Municipalité (PIQM)**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a adopté par résolution le 2 juillet 2013 le protocole d'entente dans le cadre du Programme d'Infrastructure Québec-Municipalité;

**ATTENDU** que ce protocole lui attribuait une dépense maximale de 3 017 118\$;

**ATTENDU** que le coût total des travaux réalisés pour la mise aux normes de l'eau potable est de 1 715 058\$;

**ATTENDU** que lors de la réalisation des travaux, certains services requis n'ont pas été approuvés par voie de résolution du conseil, mais les dépenses étaient approuvées mensuellement, via la liste des comptes à payer par résolution du conseil;

**ATTENDU** que monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, informait le conseil municipal régulièrement des dépenses encourues et à venir;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil homologue l'ensemble des services et des dépenses effectuées par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général pour la réalisation de son projet de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme d'Infrastructure Québec-Municipalité;

Adoptée à l'unanimité.

2016-01-07

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), demande de mise à jour de la déclaration de l'exploitant**

**ATTENDU** la municipalité de Saint-Narcisse, possède un système de distribution de l'eau potable;  
**(ATTENDU)**

**ATTENDU** qu'il est exigé de mettre à jour notre déclaration de l'exploitant selon l'article 10.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP);

**ATTENDU** que cet article stipule que tout responsable d'un système de distribution visé est tenu de transmettre, sous sa signature, au MDDELCC une déclaration qui contient les renseignements figurant à l'annexe 3 du RQEP;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil mandate monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, pour signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse, la déclaration de l'exploitant.

**QUE** la déclaration demandée soit annexée à la page 18 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

2016-01-08

**Signature du contrat de location à l'école Notre-Dame de la Confiance entre la municipalité et la firme Victor et compagnie inc.**

**ATTENDU** la municipalité de Saint-Narcisse, possède plusieurs locaux à louer à l'école Notre-Dame de la Confiance;

**ATTENDU** que la firme Victor et compagnie inc. a besoin d'un nouveau local et souhaite renouveler son contrat;

**ATTENDU** que le contrat de location antérieur est remplacé par ce nouveau contrat à compter du premier janvier 2016;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse et la firme Victor et compagnie inc. doivent apposer leurs signatures au nouveau contrat de location afin d'approuver toutes les conditions et clauses dudit contrat ;

**ATTENDU** que le coût pour la location d'un local et a été fixé à 502,88\$ par mois pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, incluant le service de la fibre optique;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le Conseil mandate monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, pour signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse, ledit contrat de location.

**QUE** le contrat de location soit annexé à la page 18 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

**(HOMOLOGATION)**

2016-01-09

**Homologation du contrat d'échantillonnage et analyse des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

**ATTENDU** la municipalité de Saint-Narcisse, possède plusieurs locaux à louer à l'école Notre-Dame de la Confiance;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de rendre conforme au code du bâtiment certains aspects du bâtiment;

**ATTENDU** qu'à fin de rendre l'école Notre-Dame de la Confiance conforme au code du bâtiment, nous devons répondre aux nouvelles obligations en matière de gestion sécuritaire de l'amiante;

**ATTENDU** que la Société Mutuelle de Prévention inc., est qualifiée pour réaliser un mandat d'échantillonnage de l'amiante;

**ATTENDU** que suite aux échantillonnages des matériaux, une analyse sera effectuée par un laboratoire accrédité et un registre accompagné d'un rapport nous sera transmis;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le Conseil homologue le contrat avec la Société Mutuelle de Prévention inc., pour l'échantillonnage et analyse des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante au montant de 883,34\$, taxes en sus, et homologue la signature de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, contrat signé, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse.

**QUE** le contrat d'échantillonnage et analyse des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante soit annexé à la page 20 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2016-01-10

**Achat d'un couteau hydraulique TNT à la firme L'ARSENAL pour les interventions de mâchoire de vie**

**ATTENDU** la demande du Service d'incendie afin de faire l'acquisition d'un couteau hydraulique TNT pour les interventions de mâchoire de vie;

**ATTENDU** que ce nouveau couteau facilitera le travail des premiers répondants lors d'intervention de mâchoire de vie;

**ATTENDU** que l'ouverture de coupe du couteau existant rend difficile le travail des premiers répondants lors d'intervention de mâchoire de vie et que le nouveau couteau en facilitera leur travail, il y a lieu de procéder à l'achat de ce nouveau couteau hydraulique TNT (raccords standard Amkus)

**ATTENDU** que le directeur du service incendie, monsieur Guy Gervais, a demandé une soumission à l'entreprise L'ARSENAL pour la fourniture d'un couteau hydraulique, soumission qui a été reçue le 4 janvier 2016 ;

**ATTENDU** le prix soumis par la compagnie L'ARSENAL au prix de 5 695,00\$, taxes en sus;

**(À CES CAUSES)**

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le conseil autorise son Chef pompier, monsieur Guy Gervais, à faire l'achat d'un couteau hydraulique TNT (raccords standard Amkus) à l'entreprise L'ARSENAL au coût de 5 695,00\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2016-01-11

**Achat d'un habit de pompier (bunker suit) à la firme L'ARSENAL pour notre service incendie**

**ATTENDU** la demande du Service d'incendie afin de renouveler un habit de pompier, certains habits ayant plusieurs années d'utilisation et n'offrant plus le même degré de protection lors d'interventions incendie;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'un habit de pompier «bunker suit» pour l'année 2016 afin de procéder graduellement au remplacement des habits qui sont devenus désuets ;

**ATTENDU** que le directeur du service incendie, monsieur Guy Gervais, a demandé une soumission à l'entreprise L'ARSENAL pour la confection d'un habit, soumission qui a été reçue le 4 janvier 2016 ;

**ATTENDU** le prix soumis par la compagnie L'ARSENAL au prix de 1 666,00\$, taxes en sus;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le conseil autorise son Chef pompier, monsieur Guy Gervais, à faire l'achat d'un habit de pompiers à l'entreprise L'ARSENAL au coût estimé de 1 666,00\$ pour un habit, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2016-01-12

**Achat de 3 Facials, 5 visières chapeau de remplacement, 1 visière UltraElite, une valve piston 5 pouces et un siphon jet 5 pouces à la firme Services Techniques Incendies Provincial inc. pour notre service incendie**

**ATTENDU** la demande du Service d'incendie afin de renouveler et de faire l'acquisition de nouveaux matériels;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à l'achat de 3 facials AV-3000 Scott speed au montant de 454,25\$, taxes en sus, l'unité, au remplacement de 5 visières chapeau Bullard 4 pouces jaune au montant de 86,25\$, taxes en sus, l'unité, à l'achat d'une visière UltraElite au montant de 89,50\$, taxes en sus, à l'achat d'une valve piston 5 pouces fem. NPT au montant de 1250,00\$, taxes en sus, et à l'achat d'un Siphon jet 5 pouces NH au montant de 175,00\$, taxes en sus;

**ATTENDU** que le directeur du service incendie, monsieur Guy Gervais, a demandé une soumission à l'entreprise Services Techniques Incendies Provincial inc. pour l'ensemble de ces équipements, soumissions qui ont été reçues le 7 et 8 janvier 2016;

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** le prix total, soumis par la compagnie Services Techniques Incendies Provincial inc. pour la fourniture de ces équipements est de 3 308,50\$, taxes en sus;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le conseil autorise son Chef pompier, monsieur Guy Gervais, à faire l'achat de 3 Facials, 5 visières chapeau de remplacement, 1 visière UltraElite, une valve piston 5 pouces et un siphon jet 5 pouces à la compagnie Services Techniques Incendies Provincial inc. au montant de 3 308,50\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2016-01-13

**Analyse de laboratoire de l'eau potable et des eaux usées pour l'année 2016, mandat à la firme ENVIRONEX**

**ATTENDU** que la municipalité est dans l'obligation de faire analyser sous différents paramètres l'eau potable distribuée par son réseau de distribution et aussi de faire analyser les eaux usées rejetées par son réseau d'assainissement;

**ATTENDU** que la municipalité doit mandater un laboratoire accrédité pour l'analyse des différents paramètres afin de transmettre les résultats au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et au ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

**ATTENDU** que nous avons reçu une offre de service du laboratoire Environex et que les prix soumis, les fournitures et les services répondent aux attentes de la municipalité;

**ATTENDU** que le laboratoire Environex est un laboratoire accrédité;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse accepte l'offre de service soumis le 9 décembre 2015 et mandate le laboratoire Environex pour la prochaine année.

**QUE** l'offre de service soumise soit annexée à la présente résolution à la page 22 du présent procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

2016-01-14

**Association des directeurs municipaux du Québec, adhésion 2016**

**ATTENDU** l'invitation lancée par l'Association des directeurs municipaux du Québec afin que le personnel du secrétariat adhère à cet organisme pour la prochaine année ;

**ATTENDU** que le personnel bénéficie d'une gamme d'activités et de services, notamment au niveau de l'organisation de colloques, congrès, formation, de la documentation et de nombreuses publications;

**(À CES CAUSES)**



**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte de défrayer le coût d'adhésion de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et de madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2016 au montant de 432\$ pour le premier membre et de 411\$ pour le deuxième membre en provenance d'une même municipalité, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2016-01-15

**Signatures de l'entente industrielle entre la municipalité et monsieur Jean-Guy Nobert concernant l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées**

**ATTENDU** que monsieur Jean-Guy Nobert est propriétaire d'un atelier de découpe situé au 240, rue Principale à Saint-Narcisse;

**ATTENDU** que cet établissement est consacré à la découpe (une boucherie);

**ATTENDU** que la municipalité exploite des ouvrages pour l'assainissement de ses eaux usées ;

**ATTENDU** que la boucherie n'est pas dotée d'un système de traitement complet de ses eaux usées ;

**ATTENDU** que les eaux usées de la boucherie sont rejetées dans le réseau d'égout municipal ;

**ATTENDU** que les ouvrages d'assainissement de la municipalité peuvent être utilisés pour traiter les eaux usées de la municipalité et de la boucherie, pourvu que celles déversées par la boucherie dans le réseau d'égout municipal respectent certaines caractéristiques ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil autorise monsieur Guy Veillette, maire et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, pour signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse, une entente industrielle qui détermine les conditions à respecter par monsieur Jean-Guy Nobert en lien avec les eaux usées qui découlent de ses activités de boucherie.

**QUE** l'entente industrielle soit annexée à la page 22 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion

**Adoption d'un règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion 10 roues incluant l'équipement à neige, Avis de motion**

Monsieur Denis Chartier, conseiller au siège numéro 5, donne avis de la présentation d'un règlement décrétant l'achat d'un camion 10 roues incluant l'équipement à neige, servant au déneigement et pour les besoins des différents services municipaux, ainsi qu'un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

**(AVIS DE MOTION)**

Avis de motion **Adoption d'un règlement d'emprunt pour financer les travaux de reconstruction d'un tronçon du rang Saint-Pierre, Avis de motion**

Monsieur Gilles Gauthier, conseiller au siège numéro 6, donne avis de la présentation d'un règlement décrétant des travaux de reconstruction d'un tronçon du rang Saint-Pierre, dont une partie des travaux sera payable à 50% par la subvention du Programme Réhabilitation du réseau local 2015-2016 et pour pourvoir au financement des dépenses, un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Madame Jocelyne Saucier, demande au conseil si elle doit appeler la police ou la municipalité lorsque qu'elle est témoin de vitesse excessive. Monsieur Veillette, maire, lui répond d'appeler la police.

2016-01-16 **Clôture de l'assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé ;

**À CES CAUSES**, Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h22.

Adoptée à l'unanimité.

---

M. Guy Veillette, maire

---

M. Stéphane Bourassa,  
Directeur général